Forpro Conseil
Une formation, le début d'un projet, d'un avenir

Public

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux : effectuer les demandes de travaux (DT), analyser les DT, demander des investigations complémentaires, transmettre les informations utiles sur les réseaux dans les dossiers de consultation et les marchés, réaliser les marquages et piquetages des réseaux enterrés et assurer le suivi et le contrôle des travaux.

Prérequis

- Carte d'identité à jour pour l'examen.
- Maitriser le socle commun de connaissances et de compétences

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée et Tarif

- 1 jour
- 135 HT

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Apports de contenus, mises en situation
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- CARTE AIPR
- Une attestation de formation sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation
- Livret pédagogique AIPR

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Qualiopi processus certifié

FORMATION AIPR Concepteur

Objectifs généraux

Permettre aux participants :

- D'être habilité par l'employeur.
- Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication NFC 18-510 lors d'exécution d'opération sur les installations électriques
- S 'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leur activité.
- Savoir réagir en cas d'accident électrique et/ou incendie.

Les plus de la formation

- Des moyens matériels performants et innovants
- Une formation individualisé alternant théorie et pratique
- Remise d'un livret AIPR
- Infrastructures et moyens matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail

Mode d'évaluation des acquis

Théorique

- Questionnaire à choix multiples QCM

Validation

- Attestation fin formation après avoir suivi la totalité de la formation

Agrément

- Organisme agréé pour l'AIPR

Modalité d'accès et de suivi

- Nos dates de sessions sont disponibles sur notre site internet ou en nous contactant par mail ou par téléphone, aux coordonnées disponibles sur ce document
- Dans le cadre d'une prise en charge partielle ou totale par le CPF (Compte personnel de formation), le délai d'instruction légal est de 14 jours avant le début de la session. En cas de financement par un OPCO, le délai est variable et propre à l'OPCO
- En cas d'autofinancement, le délai d'instruction est ramené à 24 heures. Nous pouvons également vous proposer des dates adaptées à vos impératifs, n'hésitez pas à nous contacter

Forpro Conseil
Une formation, le début d'un projet, d'un avenir

Lieu

Dans vos locaux (intra) ou dans nos locaux :
1 rue des Goulottes
71210 MONTCHANIN

Effectif

➢ Minimum 4 personnes jusqu'à 8 personnes

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

➢ Notre centre est adapté pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Accès aux personnes à mobilité réduite. Quelque soit le handicap, Forpro Conseil vous accompagne dans vos démarches de formations.
Notre référent handicap: Vincent LUCAS

Nous contacter

www.forproconseil.fr
03-85-80-01-74
06-66-14-75-30
07-68-91-80-12

SAS FORPRO CONSEIL

1 rue des Goulottes
71210 MONTCHANIN
contact@forpro-conseil.fr
Siret : 87961234900016
Déclaration d'activité enregistré sous le numéro : 27710288871
Qualiopi certificat B00107

Qualiopi processus certifié

Programme et contenu des compétences socles

Procédures pour le responsable de projet avant chantier :
- Formulaire DT : Guichet Unique et projet
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux, classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge…
- Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Compétences des personnels
- Entrainement au QCM

Procédures exécutants avant les chantiers :
- Formulaire DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du Guide technique
- Lectures des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée
- Entrainement au QCM

Procédures et actions à réaliser au cours du chantier :
- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantiers
- Entrainement au QCM

Moyens pédagogiques utilisés :
Echanges avec les stagiaires, Exposés, Fascicule de formation, entrainement aux QCM tout au long de la formation

Débouchés et suivi de parcours

L'obtention de l'AIPR vous permettra de travailler à proximité des réseaux, notamment dans le domaine du BTP.